

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Ordre du jour :

- **Vote du compte administratif 2022 (budget principal + budget eau)**
- **Vote du compte de gestion 2022 (budget principal + budget eau)**
- **Vote du budget 2023 (budget principal + budget eau)**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2022 (budget principal + budget eau)**
- **Vote des taxes locales**
- **Revalorisation des loyers communaux**
- **Rénovation éclairage de la salle des fêtes : demande de subvention Fonds vert**
- **Tour des commissions**
- **Questions diverses**

Par suite d'une convocation en date du 3 mars 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 9 mars 2023 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Rémi BESSERER, Marie-José GIUSTI, Marie TROUILLET,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Gaëlle MESSINA, Carole ETTORI, Aline SIMOES

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Alexandre BAUDET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 9 février 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

Installation du Food truck – redevance forfaitaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEL06 2023 : VOTE DU COMPTE AMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire s'étant retiré de la pièce au moment du vote, le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'André MORARD, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir ci-après) ;

2°/ Constate, que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 1 232 773.00 € - Réalisé : 819 225.36 €

Recettes : Prévu : 1 232 773.00 € - Réalisé : 1 331 438.38 €

Investissement :

Dépenses : Prévu : 1 576 425.86 € - Réalisé : 445 836.61 €

Recettes : Prévu : 1 576 425.86 € - Réalisé : 1 618 799.38 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : + 512 213.02 € - Investissement : + 1 172 962.77 €

Résultat global : + 1 685 175.79 €

DEL07 2023 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET EAU

Monsieur le Maire s'étant retiré de la pièce au moment du vote, le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'André MORARD, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir ci-après) ;

2°/ Constate, que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

BUDGET EAU :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 142 618.73 € - Réalisé : 86 534.67 €

Recettes : Prévu : 142 618.73 € - Réalisé : 139 190.16 €

Investissement :

Dépenses : Prévu : 771 926.91 € - Réalisé : 438 555.83 €

Recettes : Prévu : 771 926.91 € - Réalisé : 775 845.85 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : + 52 655.49 € - Investissement : + 337 290.02 €

Résultat global : + 389 945.51 €

DEL08 2023 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que le compte de gestion :

1°/ statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 (budget principal et budget de l'eau) en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget principal et du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL09 2023 : VOTE DU BUDGET 2023 – BUDGET PRINCIPAL

La commission finances présente sa proposition de budget (budget principal) pour l'année 2023. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 277 958.00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 1 887 544.79 €

DEL10 2023 : VOTE DU BUDGET 2023 – BUDGET EAU

La commission finances présente sa proposition de budget (budget eau) pour l'année 2023. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget eau qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 146 926.49 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 536 784.02 €

DEL11 2023 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 (BUDGET PRINCIPAL + BUDGET EAU)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 du budget principal en totalité en investissement soit 512 203.02 € au compte 1068.

Le résultat de fonctionnement de 2022 du budget de l'eau sera en partie maintenu en fonctionnement au compte 002, pour 42 655.49 €, et en partie affecté au compte 1068, pour 10 000.00 €.

DEL12 2023 : VOTE DES TAXES LOCALES

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023, soient :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20.53 %,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.70 %.

DEL13 2023 : REVALORISATION DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Christelle DEROBERT, adjointe en charge des appartements communaux. Elle indique au conseil municipal que :

- le taux de l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 3^{ème} trimestre 2022 s'élève à **3,49 %**,

- le taux de l'indice de référence des loyers commerciaux de l'INSEE du 3^{ème} trimestre 2022 s'élève à **5,37 %**,

- le taux de l'indice de référence des loyers des activités tertiaires de l'INSEE du 3^{ème} trimestre 2022 s'élève à **5,88 %**.

Elle indique que la commission logements propose d'augmenter les loyers conformément aux taux de référence de l'INSEE.

Avant les délibérations, Béatrice TISSOT étant concernée par le sujet, sort de la pièce.

Malgré le retrait d'une conseillère, le quorum étant toujours respecté, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer sur la proposition de la commission.

Après avoir délibéré, et au vu de l'indice de référence, le Conseil Municipal décide, à 7 voix contre et 4 voix pour, de ne pas valider la proposition de la commission.

Après nouvelles délibérations, le Conseil Municipal décide, à 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, d'augmenter de moitié les indices de référence soient :

1°) **à compter du 1^{er} avril 2023** :

* les loyers des appartements communaux de + **1,745 %**,

2°) **à compter du 1^{er} mai 2023** :

* les loyers des commerces de + **2.685 %**,

* les loyers des activités tertiaires de + **2.94 %**,

Et de réajuster les charges mensuelles de chaque locataire suivant les dépenses réelles de l'année.

DEL14 2023 : INSTALLATION DU FOOD TRUCK – REDEVANCE FORFAITAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, comme évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 10 novembre 2022, un Food truck est installé depuis le 6 janvier 2023 par M Akeem GHOORUN de Family French Fries, chaque vendredi soir au hangar technique, route de la Fruitière.

Une convention a été signée entre la commune et M. GHOORUN.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'occupation temporaire consentie doit faire l'objet de paiement d'une redevance. Il propose de fixer cette redevance forfaitaire à 10 € par jour de présence, pour l'emplacement situé au local technique - route de la Fruitière - le vendredi soir.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil Municipal, prend acte de la convention signée avec Monsieur Akeem GHOORUN et approuve le montant de la redevance forfaitaire pour cette installation temporaire, **d'un montant de 10 € par jour de présence pour l'emplacement situé au local technique, route de la Fruitière, chaque vendredi soir.**

DEL15 2023 : RÉNOVATION ÉCLAIRAGE DE LA SALLE DES FÊTES : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

M. Jérémie COURLET informe que l'éclairage de la salle des fêtes est vétuste et pourrait être remplacé par des éclairages LED moins coûteux et moins énergivores.

Ce remplacement permettrait un gain énergétique d'environ 60 %.

Le montant de ces travaux s'élèverait à 8 730 € HT.

Il indique que ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention de l'État dans le cadre du fonds vert.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- de lancer ce projet de rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes,
- de valider le devis de l'entreprise GIROD Thierry d'un montant de 8 730 € HT,
- de solliciter une aide de l'État de 50 % dans le cadre du fonds vert, soit 4 365 €,
- autorise M. le Maire à réaliser le dossier de subvention et signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

TOUR DES COMMISSIONS

Environnement : Nicolas GIROD propose de programmer la journée de nettoyage de la nature. La date retenue par le conseil municipal est le samedi 25 mars 2023.

Il indique également que la CCUR nous a averti la semaine dernière que les conteneurs OM seront changés pour des conteneurs plus grands. La liste des points de collecte devra être finalisée pour le 1^{er} juin 2023. Deux parcelles sont toujours en négociation pour une acquisition future.

Travaux AEP : Nicolas GIROD informe de la reprise des réunions de chantier le mercredi 15 mars 2023 pour une reprise des travaux de la 2^{ème} tranche fin mars.

Urbanisme : Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers :

PERMIS DE CONSTRUIRE

<i>Numéro</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Décision</i>
07418422X0007	PHILIPPE et RAYNAUD	1484 route des hameaux	Extension + surélévation + modification des ouvertures	Arrêté du 13.02.2023 n° 09/2023 accordant les travaux

DÉCLARATION PRÉALABLE

<i>Numéro</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Décision</i>
07418423X0003	EDF ENR SASU (Mme CUENOUD F.)	40 Impasse de Roget	Panneaux photovoltaïques	Arrêté n° 08/2023 de non opposition avec prescriptions du 09.02.23
07418423X0008	LACOUR Mathieu	132 Impasse de Roget	Mise en place portail électrique	Arrêté n° 10/2023 d'opposition du 20.02.23
07418423X0004	ACTIV ENERGY	30 Impasse du Champ de Beau	Panneaux photovoltaïques	Arrêté n° 11/2023 de non opposition avec prescriptions du 20.02.23
07418422X0036	TERRAIL Lionel	434 Route des Baraques	Pergola bioclimatique	Arrêté n° 12/2023 de non opposition avec prescriptions
07418423X0006	FAVRE-BONVIN Christelle	207B Route du Pont Fornant	Pergola	Arrêté n° 14/2023 de non opposition du 06.03.23
07418423X0007	ENERGYGO SAS (MENETREY Christophe)	65 Route des Devins	Panneaux photovoltaïques	Arrêté n° 15/2023 de non opposition avec prescriptions du 06.03.23

Logements : Christelle DEROBERT indique que tous les DPE (diagnostics énergétiques) des appartements communaux ont été refaits et que certains appartements nécessitent quelques travaux afin d'améliorer ces performances énergétiques. Une réunion est programmée ce mercredi 15 mars à 16h00 avec le SYANE afin de déterminer les orientations de travaux à suivre.

Travaux ancien foyer : suite à la mise en place du projet « ados » en lien avec la MJC du Vuache, Christelle DEROBERT indique que des travaux seront entrepris dans l'ancien foyer afin de réhabiliter cette salle et d'accueillir ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Maison communale : Monsieur le Maire rappelle les deux projets qui sont ressortis de la consultation publique : jardins/verger partagés et bar associatif. Les 2 projets avancent dans une bonne dynamique. De ce fait, afin de ne pas retarder les projets, Monsieur le Maire propose d'avoir recours à un architecte pour élaborer une petite étude de faisabilité sur le volume de la bâtisse. L'étude se monterait à un montant maximum de 6 200 € HT.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

DEL16_2023 : Cuve récupération eaux pluviales : Monsieur le Maire indique que suite à la sécheresse de l'été dernier, il a été envisagé la pose d'une cuve de récupération des eaux pluviales au hangar communal qui servirait au nettoyage des engins et outils des agents techniques, ainsi qu'à l'arrosage des massifs fleuris de la commune pendant la période estivale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition, valide le devis de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour la pose d'une cuve de 15 000 litres, qui s'élève à 13 530 € HT et demande à Monsieur le Maire de commander les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 23h20.

Le Maire de Minzier,
Jérémie COURLET

Le secrétaire de séance,
Alexandre BAUDET